

ACE-UNEF  
esplanade de la paix  
14032 Caen cedex  
tél. : 31 45 55 00 poste 3360

Caen le 8 juin 1994

## COMMUNIQUE DE PRESSE SUR L'EUROPE

Le 12 juin, des élections vont avoir lieu. Le débat se focalise essentiellement sur le traité de Maastricht et sur les retombées qui entrent dans la vie quotidienne peu à peu. Pour sa part, l'UNEF estime qu'il est nécessaire de prendre position, sans appeler à voter pour telle ou telle liste.

Le service public de l'enseignement supérieur est attaqué au même titre que l'ensemble des services publics. La logique qui traverse la "construction" de l'Europe, telle qu'on nous la propose, est profondément libérale. Pour devenir compétitif, il faudrait mettre en concurrence secteurs privés et secteurs publics, c'est-à-dire casser les acquis sociaux. Pour les universités, cela se traduirait par la destruction des diplômes nationaux, l'attaque du statut de fonctionnaire des enseignants, le financement des facs par les collectivités locales.

Le traité de Maastricht, adopté par la France, va entraîner de nouvelles mesures concrètes pour les mois à venir. La lettre de cadrage du budget de 1995 envoyé par M. Balladur à tous ses ministres est très claire. Elle "*suppose un effort sans précédent de l'ensemble des administrations*" selon M. Balladur qui rajoute qu'il faut s'en remettre aux directives de Bruxelles et aux "*compétences des collectivités locales pour recentrer l'action de l'Etat sur ses missions essentielles*". M. Balladur prépare un budget pour 1995, cadré par les directives de Bruxelles, qui va réduire de 8% les dépenses de fonctionnement dans la fonction publique. Les conséquences de l'application de telles mesures pour l'enseignement supérieur et la recherche vont se faire ressentir rapidement : accroissement du sous-encadrement en personnel enseignant et ATOSS alors que le nombre d'étudiants augmente, recours systématique aux financements privés et aux intérêts locaux.

Selon une enquête menée par 6 instituts européens, les privatisations vont coûter à la France 290 000 emplois dans les quatre ans qui viennent, 800 000 pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne. C'est la conséquence funeste du traité de Maastricht. Ce traité est la pierre angulaire du "projet" libéral. Il est contraire aux jeunes et aux travailleurs de tous les pays concernés. Il ne doit pas s'appliquer et c'est la raison pour laquelle nous demandons son abrogation.

Contact : François Ferrette  
156, rue caponière  
14000 Caen  
tel. :31 79 31 63